



**Main Office:
Bureau principal:**

31, rue Lebreton Nord
OTTAWA, ON K1R 7H1
Tél. : 1 (613) 233-7780
Téléscripteur : 1 (613) 233-1931
Courriel : office@archdiocese.ca
bishopirenee@archdiocese.ca
secretary@archdiocese.ca

N° 074f

12 avril 2013
St Basile le Confesseur, Évêque de
Parium

NOTE DE SERVICE

DE : l'administrateur de l'archidiocèse du Canada (ÉOA).

AUX : révérends recteurs, prêtres responsables, doyens régionaux,
conseils paroissiaux et conseil archidiocésain de l'archidiocèse du Canada (ÉOA).

Le Christ est au milieu de nous

Quoique que cette note de service ait trait à des détails d'ordre administratif, j'aimerais en profiter pour vous offrir mes vœux à l'approche de la Fête des Fêtes, la Sainte Pâque.

Comme vous le savez probablement à l'heure qu'il est, le Saint Synode des évêques, lors de sa réunion du 28 janvier 2013, a donné au Département de l'éducation permanente le mandat d'assurer le perfectionnement continu des membres du clergé et des chefs de file laïques. De plus, le Saint Synode des évêques a donné cette directive à l'effet que tous les évêques, prêtres et diacres suivent chaque année un **programme obligatoire** de formation continue d'une durée de vingt heures. Le Département de l'éducation permanente a reçu comme responsabilité de superviser le programme. Cette responsabilité inclut la coordination du programme avec chaque évêque diocésain.

Les objectifs du Département de l'éducation permanente sont :

1. De remplir le mandat de formation continue donné par le Saint Synode des évêques à l'intention des membres du clergé et des chefs de file laïques.



2. De recommander des normes en vue du perfectionnement continu des membres du clergé (PCC).
3. De créer et d'offrir des programmes de formation continue, ainsi que du matériel, pour répondre aux besoins occasionnels, évaluations et demandes de l'Église.
4. D'encourager le perfectionnement en collégialité des membres du clergé et des chefs de file laïques en organisant des événements tel des conférences, présentations, ateliers, etc.
5. De collaborer avec d'autres départements de l'ÉOA et des séminaires, ainsi qu'avec des corps diocésains et locaux, en vue de la création et de la mise en œuvre de programmes et d'événements spéciaux ayant trait au PCC.
6. De conserver les dossiers des programmes PCC approuvés et de s'assurer que les membres du clergé respectent les normes établies par le Saint Synode des évêques.

Comme vous en avez été informés plus tôt cette année, la Synaxe des membres du clergé 2013 se tiendra le 21 août, juste avant notre Assemblée archidiocésaine trisannuelle, à l'hôtel Château Cartier et centre de conférences de Gatineau au Québec. Un des objectifs de notre Synaxe archidiocésaine des membres du clergé est de promouvoir la formation continue et la croissance spirituelle des membres de notre clergé, des paroisses, des diocèses et de l'Église.

Suite à des inquiétudes qui m'ont été communiquées concernant certains cours douteux qu'on peut suivre sur Internet (appelés « webinaires ») et après beaucoup de prière, ainsi que de consultations, j'ai pris la décision suivante. Nous profiterons de l'occasion offerte par notre Synaxe des membres du clergé pour suivre ensemble une session de groupe et compléter le plus grand nombre possible des 20 heures requises. Nous avons demandé à l'archiprêtre Ian G. Pac-Urar, le nouveau président du Département de l'éducation permanente de l'ÉOA, de faire la présentation intitulée « **Limites et relations saines avec les fidèles dans un contexte contemporain** ». Cette présentation implique des frais de cours de 150\$. Les frais d'inscription, au montant de 200\$, à la Synaxe des membres du clergé 2013 couvrent ce 150\$ de frais de cours et le 50\$ additionnels, le coût du déjeuner-buffet complet et du goûter d'après-midi. Tous les membres du clergé qui participeront à la Synaxe des membres du clergé 2013 se verront créditer 5 des 20 heures du programme annuel de formation continue. Il est important de noter que ceux qui ne participeront pas à la Synaxe devront suivre la présentation en ligne (à un coût d'inscription de 150\$) plus tard cette année.

Veillez s'il vous plaît compléter le plus tôt possible les formulaires d'inscription à la Synaxe des membres du clergé 2013 et y joindre un chèque au montant de 200\$ pour couvrir les frais d'inscription. Le chèque doit être fait à l'ordre de

l'Archidiocèse du Canada (ÉOA) et envoyé par la poste à l'adresse suivante :

Archidiocèse du Canada (ÉOA)
31, rue Lebreton N.
Ottawa, ON
K1R 7H1

Avec ma bénédiction archipastorale et mon amour en Christ, je demeure vôtre,

Irénée



+ IRÉNÉE Évêque de Québec/Bishop of Québec
Administrateur de l'Archidiocèse du Canada (ÉOA)
Administrator of the Archdiocese of Canada (OCA)